

Le rapport Malvy-Lambert prône un bonus-malus pour freiner les dépenses des collectivités territoriales

Signe de l'importance du dossier, le Premier ministre Manuel VALLS a assisté mercredi à la remise du rapport de MM. Martin MALVY, président (PS) de la région Midi-Pyrénées, et Alain LAMBERT, président (DVD) du Conseil général de l'Orne, au président de la République François HOLLANDE. Dans ce rapport commandé en octobre dernier par le chef de l'Etat et intitulé "Pour un redressement des finances publiques fondé sur la confiance mutuelle et l'engagement de chacun", les deux anciens ministres du Budget égrènent 53 propositions, dont la plus novatrice consiste à offrir aux grandes collectivités (régions, départements et "principales agglomérations" comptant 200 000 habitants au moins) "un pacte volontaire individualisé" portant sur le montant des crédits de l'Etat. Elles représentent 60 % des dépenses de toutes les collectivités.

Ce pacte triennal garantirait à chaque signataire une "dotation de base en cohérence avec la diminution des concours de l'Etat" engagée depuis le 1^{er} janvier dernier (- 1,5 milliard d'euros en tout pour 2014). S'y ajouteraient "une majoration, liée au respect d'engagements contractuels", ainsi qu'"une réduction ou une majoration en fonction des charges allégées ou imposées du fait des décisions de l'Etat". Des dépenses nettement supérieures à celles prévues dans ce contrat avec l'Etat auraient pour sanction le retrait l'année suivante de l'incitation financière. Les collectivités seraient libres de signer ou non un tel pacte. Toutefois, en cas de refus, elles "seraient soumises à plus forte minoration des concours de l'Etat".

Le rapport prône d'autre part de "renforcer les règles de plafonnement des taux des impôts communaux", pour éviter que les communes ne compensent par des taxes le manque à gagner de l'Etat. Plus largement, MM. LAMBERT et MALVY recommandent d'"associer les collectivités au programme de stabilité" financière que la France, comme tous ses partenaires, envoie régulièrement à Bruxelles. Il préconise aussi "un texte législatif" pour "identifier des objectifs nationaux d'évolution des dépenses des administrations locales", sur le modèle de ce qui existe pour la sécurité sociale. Comme l'avait fait la Cour des comptes en octobre, le rapport estime d'autre part que "la durée annuelle moyenne" de travail dans les collectivités est "inférieure de 1 à 2 % à la durée légale" et propose d'obliger chaque assemblée délibérante entrant en fonction (conseil municipal, etc.) à "délibérer sur l'organisation des services et le temps de travail des agents".

La mission Malvy-Lambert veut aussi pousser au maximum le regroupement des compétences communales au sein des intercommunalités, proposant à cette fin de "définir un seuil minimal d'intégration de 60 % à un horizon de six ans". Elle note en effet que, selon l'OCDE, la France compte en moyenne 58 communes pour 100 000 habitants, contre 2 au Danemark. Sans s'étendre sur cet aspect, mis en exergue le 8 avril par M. VALLS, elle invite à "s'interroger sur le découpage territorial des régions" qui doivent disposer chacune "d'une taille critique". Quant au département, dans un souci de rationalisation des moyens là encore, le rapport suggère, "dans les territoires ruraux, de le transformer en une fédération d'intercommunalités" et "dans les territoires urbains, de fusionner ses compétences avec celles des agglomérations". Les deux rapporteurs entendent aussi "réduire significativement le nombre de syndicats de communes" (10 198 actuellement).

FRANCE

Comptes publics : Le Premier ministre Manuel VALLS annonce un gel des prestations sociales jusqu'à octobre 2015

Lors d'une déclaration solennelle à la sortie du Conseil des ministres mercredi, le Premier ministre Manuel VALLS a donné plus d'informations sur les 50 milliards d'économies que l'exécutif compte trouver pour assainir les comptes publics. Alors qu'à l'origine, cette baisse de dépenses avait pour but de permettre à la France de respecter ses engagements européens en matière de déficit public, le chef du gouvernement a donné mercredi de nouveaux objectifs.

Le premier, c'est la mise en œuvre du pacte de responsabilité et de solidarité. "En somme, nous devons redonner à notre tissu économique la capacité de mieux affronter la concurrence, pour développer davantage ses activités et se remettre à recruter", a-t-il dit, précisant bien qu'il ne fallait pas "remettre en cause nos règles sociales et notamment le SMIC", référence appuyée à la proposition du président du Medef Pierre GATTAZ qui a fait polémique. Plus tard à l'Assemblée, il a par ailleurs redit que "nos règles sociales" et le SMIC ne seraient "pas remis en cause", "je fais confiance aux entrepreneurs de ce pays et je dis clairement et nettement au patronat et notamment à M. GATTAZ "on ne touche pas au modèle social de notre pays", a-t-il fait valoir.

Le deuxième objectif "c'est de redonner du pouvoir d'achat aux salariés". Dès le mois de juin, le gouvernement prendra "une mesure en faveur des contribuables les plus modestes". M. VALLS a assuré mercredi à l'Assemblée qu'il proposerait "avec Michel SAPIN (ministre de l'Economie) et Christian ECKERT (secrétaire d'Etat au Budget), une discussion avec le Parlement et la majorité pour trouver les mesures indispensables de baisse des impôts que nos concitoyens attendent, ils l'ont dit clairement à l'occasion des élections municipales". Le dernier objectif reste donc la réduction du déficit public. "La France, je l'ai dit, tiendra ses engagements", a répété le chef du gouvernement.

Dans un entretien au quotidien "Les Echos", le ministre de l'Economie Arnaud MONTEBOURG réclame à la Commission européenne et à la BCE des "contreparties" à la réduction du déficit public de la France, sous forme de mesures de soutien à la croissance et de lutte contre la cherté de l'euro. "Nous assumons nos responsabilités en ce qui concerne le déficit public", déclare le ministre dans cet entretien mis en ligne mercredi soir, confirmant ainsi l'objectif du gouvernement Valls de ramener le déficit public en dessous de 3 % du PIB dès l'an prochain. "Mais en échange, nous avons des choses à demander à Bruxelles. Nous souhaitons dans l'intérêt de l'Europe et de la France des contreparties à la baisse des déficits : que l'Europe change de cap tant sur la politique monétaire que sur le plan de la relance par les investissements".

Les économies seront réparties entre les différentes sources de dépenses publiques : 18 milliards pour l'Etat (soit 1 milliard de moins de ce qui avait été annoncé par le Premier ministre), 11 milliards sur les collectivités locales (soit 1 milliards de plus), 10 milliards sur l'assurance maladie et 11 milliards sur les dépenses de protection sociale.

Minimum vieillesse et minima sociaux épargnés mais plan pauvreté décalé d'un an

Ces 11 milliards sur les dépenses de protection sociale ont créé la polémique à gauche mercredi. Pour parvenir à ce chiffre, le gouvernement compte (pour près de 3 milliards) sur des réformes déjà engagées (politique familiale ; retraites ; régimes complémentaires AGIRC-ARRCO) et sur des

économies dans les caisses de sécurité sociale (1,2 milliard) "en exploitant notamment les possibilités offertes par la dématérialisation, la simplification et la meilleure articulation entre les différents organismes". Mais surtout, comme lui avait proposé la Cour des comptes lors de la présentation de son rapport annuel, l'exécutif a annoncé la non revalorisation par rapport à l'inflation des prestations sociales jusqu'à octobre 2015. Ce gel concernera les pensions du régime de retraite de base (1,3 milliard) et les retraites complémentaires (2 milliards). Le minimum vieillesse ne sera pas touché par le gel. Le niveau des autres prestations sociales (logement, famille, invalidité) sera également stable jusqu'en octobre 2015 (0,7 milliard). Les minima sociaux (RSA, ASS, AAH, minimum vieillesse) ne seront pas touchés.

La députée PS Valérie RABAULT, nouvelle rapporteure générale du Budget, a évoqué mercredi des discussions à venir avec le gouvernement sur "le décalage de revalorisation des retraites".

Autre mesure impopulaire, les engagements de revalorisation exceptionnelle pour le RSA, le complément familial et l'allocation de soutien familial, décidés dans le plan pauvreté de janvier 2013, sont "décalés d'une année". Par ailleurs, le régime d'assurance-chômage "devra mieux contribuer au bon fonctionnement du marché du travail, et permettre de rétablir l'équilibre financier de l'UNEDIC à l'horizon 2017" (2 milliards). Enfin, la politique familiale sera encore mise à contribution (800 millions).

Le point d'indice des fonctionnaires sera gelé jusqu'en 2017

Pour l'Etat, va être durcie la maîtrise des dépenses de fonctionnement des ministères, via des économies sur les dépenses immobilières, la mutualisation des fonctions support (achats et systèmes d'information notamment) et une réduction du train de vie de l'Etat. Autre mauvaise nouvelle pour l'électorat de gauche, le point d'indice des fonctionnaires sera gelé jusqu'en 2017. "Mais il n'y aura pas de mesures exceptionnelles concernant les règles d'avancement dans la fonction publique d'Etat", a assuré le Premier ministre.

Les quelque 5 millions de fonctionnaires de l'Hexagone ont connu une baisse de leur salaire net moyen en 2012, compte tenu de l'inflation, selon une étude de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) publiée mercredi. Les agents de la fonction publique d'Etat (FPE), dont près de la moitié relèvent de l'Education nationale, ont perçu en moyenne 2460 euros nets par mois en 2012, soit 0,8 % de moins qu'en 2011 en euros constants.

Les créations d'emplois prévues dans l'Education nationale, la sécurité et la justice seront maintenues mais partout ailleurs il y aura une baisse des effectifs, et notamment chez les opérateurs de l'Etat qui verront leurs dépenses de fonctionnement et leurs interventions revues à la baisse.

11 milliards d'euros d'économies sur les collectivités locales

Pour les collectivités locales, le chef du gouvernement a fait référence au rapport remis mercredi par MM. MALVY, président (PS) de la région Midi-Pyrénées, et LAMBERT, président (DVD) du Conseil général de l'Orne, au président François HOLLANDE. Dans ce rapport commandé en octobre par le chef de l'Etat et intitulé "Pour un redressement des finances publiques fondé sur la confiance mutuelle et l'engagement de chacun", les deux anciens ministres du Budget égrènent 53 propositions, dont la plus novatrice consiste à offrir aux grandes collectivités (régions, départements et "principales agglomérations" comptant 200 000 habitants au moins) "un pacte volontaire individualisé" portant sur le montant des crédits de l'Etat. Ce pacte triennal garantirait à chaque signataire une "dotation de base en cohérence avec la diminution des concours de l'Etat" engagée depuis le 1^{er} janvier dernier (- 1,5 milliard d'euros en tout pour 2014). S'y ajouteraient "une majoration, liée au respect d'engagements contractuels", ainsi qu'"une réduction ou une majoration en fonction des charges allégées ou imposées du fait des décisions de l'Etat". Des dépenses nettement

supérieures à celles prévues dans ce contrat avec l'Etat auraient pour sanction le retrait l'année suivante de l'incitation financière. Les collectivités seraient libres de signer ou non un tel pacte. Toutefois, en cas de refus, elles "seraient soumises à plus forte minoration des concours de l'Etat".

Le Premier ministre a annoncé mercredi que la dotation globale de fonctionnement "sera reformée dans le projet de loi de finances (PLF 2015), pour encourager les comportements vertueux et renforcer les mécanismes de solidarité financière entre collectivités riches et défavorisées". M. VALLS a aussi évoqué, comme source d'économies, le premier texte de loi portant décentralisation (dite loi MAPTAM) votée en janvier 2014 permet des mutualisations entre communes et intercommunalités, sources d'économies.

Par ailleurs, le projet de loi clarifiant l'organisation territoriale de la République supprimera la clause de compétence générale des départements et des régions. Par exemple, selon Matignon, confier aux conseils régionaux toutes les compétences de développement économique (dont certaines étaient exercées par les départements) permettra près de 500 millions d'euros d'économies (source : le rapport Queyranne, Demaël et Jurgensen de 2013). Dans une logique de simplification, le Conseil National d'Evaluation des Normes, mis en place avant l'été, donnera plus de place aux élus dans la diminution des normes, anciennes et nouvelles.

10 milliards d'euros d'économies sur l'assurance maladie

Enfin, 10 milliards d'euros d'économies seront faites sur l'assurance maladie. Les parcours de soins devront être mieux organisés, en renforçant les soins de premier recours, en développant la chirurgie ambulatoire, en facilitant le retour à domicile après une hospitalisation, en améliorant le suivi des personnes âgées en risque de perte d'autonomie. Notre dépense de médicaments devra aussi être améliorée, "grâce à une consommation plus raisonnée, à un plus grand recours aux génériques et à des prix davantage en adéquation avec l'innovation thérapeutique. Il faudra aussi "agir sur la pertinence médicale pour réduire le nombre d'actes et d'interventions inutiles ou évitables". En revanche, il n'y aura pas de transfert de charge vers les complémentaires ou les patients.

Travail parlementaire en perspective

Rappelant que le Premier ministre s'était engagé "la semaine dernière sur une méthode, d'un échange du gouvernement vers nous et de nous vers le gouvernement", Mme RABAULT a trouvé "normal que le gouvernement fasse des propositions" et ajouté qu'en retour, "il y aura un certain nombre de propositions du groupe PS". Et elle a assuré que les députés socialistes critiques "ne sont pas vent debout". Globalement au sujet du programme d'économies, Mme RABAULT a souligné qu'"on ne part pas d'une feuille blanche" vu la déclaration de politique générale mardi dernier, et vu qu'il y a "déjà des chantiers engagés" pour réduire les dépenses, par exemple dans la santé.

"Ce qu'il faut faire avancer ensemble, c'est à la fois préserver le pouvoir d'achat et réduire le déficit, de manière précise et pas au bazooka, pour retrouver un peu de marge de manœuvre sans grever la croissance", selon elle. L'élue a aussi noté que "le Premier ministre a réaffirmé les grands objectifs, notamment les 60 000 postes dans l'Education, où l'on avait entendu les rumeurs les plus folles" mais aussi que "les minima sociaux seront préservés". Comme on lui demandait son pronostic sur le vote du programme de stabilité le 30 avril, la rapporteure a répondu : "Je ne peux pas être Madame Soleil. Il y en a eu 11 qui se sont abstenus (au moment du vote de la confiance au gouvernement), je ne sais pas ce qu'ils feront".

La majorité divisée sur le plan national d'économie, le vote consultatif de l'Assemblée nationale sur le programme de stabilité devant intervenir le 29 avril

Alors que le président de la République est confronté à d'importantes difficultés, le Premier ministre, a engagé le fer avec une partie de sa majorité, peu désireuse d'endosser les 50 milliards

d'euros d'économies dont le gel jusqu'en octobre 2015 d'une partie des prestations sociales. "Les députés PS sont déjà assez remontés, ils n'ont pas envie de la moindre concession" face à ce type de comportement, selon un parlementaire socialiste.

Le vote consultatif de l'Assemblée nationale sur le "programme de stabilité" du gouvernement prévoyant 50 milliards d'euros d'économies d'ici à 2017 aura lieu le mardi 29 avril, a annoncé l'entourage du Premier ministre. Ce programme de stabilité, qui détaillera la stratégie budgétaire de la France pour les années 2015 à 2017 sera d'abord présenté en Conseil des ministres le 23, et le même jour à la commission des Finances de l'Assemblée par le ministre des Finances Michel SAPIN et le secrétaire d'Etat au Budget Christian ECKERT. Il viendra donc ensuite en séance le 29 avril en vertu de l'article 50-1 de la Constitution, qui permet au gouvernement de faire une "déclaration" suivie d'un débat et éventuellement d'un vote. Ce programme sera ensuite transmis à la Commission européenne qui devrait formuler environ un mois après des "recommandations" qui devront être théoriquement prises en compte par le gouvernement dans la construction du projet de loi de finances 2015.

L'Assemblée n'aura pas la possibilité d'amender ce texte et le vote sera purement consultatif. Il sera cependant regardé dans les faits comme un deuxième vote de confiance à l'égard du gouvernement, trois semaines après la déclaration de politique générale du Premier ministre où déjà onze députés PS s'étaient abstenus.

Le secrétaire général de la CFDT, M. Laurent BERGER, a appelé vendredi le gouvernement à "l'entendre" et à exonérer du gel des prestations sociales, prévu dans le plan d'économie, "les foyers les plus modestes".

Les députés veulent être entendus et poser des questions sur la manière de réduire le déficit public, cette réduction n'étant pas remise en cause

Les députés ont la ferme intention d'être entendus. Le Parti socialiste a annoncé à la fin de la semaine dernière qu'il va demander à être reçu par le Premier ministre pour discuter du plan d'économies détaillé, a indiqué le Premier secrétaire du PS, M. CAMBADELIS, qui entend "apaiser le débat" avec les nombreux parlementaires PS réticents à ce plan. "Il y a un sujet sur le pouvoir d'achat des retraités qui sont en situation difficile, qui ont les plus faibles retraites, il faut travailler en ce sens", a également déclaré M. CAMBADELIS. Les radicaux de gauche ont quant à eux demandé vendredi que le gel des retraites jusqu'en octobre 2015, envisagé par le plan d'économies du gouvernement, ne s'applique pas aux "retraités modestes." Les parlementaires radicaux seront reçus demain par le chef du gouvernement.

Les députés d'Europe Ecologie-Les Verts (EELV) "ne voteront pas en l'état" le plan d'économies présenté par le Premier ministre, qualifié de plan "d'austérité" qui laisse les électeurs de la majorité "complètement déboussolés", selon Mme COSSE, secrétaire nationale d'EELV. "On ne parle pas de l'évasion fiscale - même si l'Etat fait un effort, je pense qu'on peut aller beaucoup plus loin -, (...) on donne 20 milliards, puis 30 milliards aux entreprises parce qu'il faut réduire les coûts du travail. Depuis 30 ans, on réduit les coûts du travail dans ce pays et ça n'a jamais créé d'emploi", a développé Mme COSSE.

Le président du groupe PS à l'Assemblée, M. LE ROUX, député de Seine-Saint-Denis, et nouvelle rapporteure générale du Budget à l'Assemblée, Mme RABAUULT (PS, Tam-et-Garonne), doivent être reçus le 22 à Matignon. Ils devraient présenter un document élaboré par plusieurs membres socialistes de la commission des Finances, notamment Mme BERGER, députée des Hautes-Alpes. Ces élus ont selon "Le Monde" préparé des propositions alternatives aux mesures d'économies annoncées par le Premier ministre